

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
Arrondissement de Roanne

MAIRIE
42590 SAINT-JODARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de SAINT-JODARD

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'APPAREILS DE CUISSON

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Julien ZANOTTI

Présidents de la société de Chasse de la commune de SAINT-JODARD (LOIRE), sollicite l'obtention d'une autorisation par dérogation de l'arrêté municipal 2022-33, pour l'installation et l'utilisation d'appareils de cuisson, sur la place "Léonard Perrier" à ST-JODARD dans le cadre de l'organisation d'un concours de pétanque :

- à partir du 5 septembre 12:00 heures jusqu'au 6 septembre 01:00 heure,
- (Signature du demandeur)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Vu l'arrêté 2022-33 de la commune de Saint-Jodard réglementant l'utilisation de feu en plein air.

Article 1^{er} : Monsieur Julien ZANOTTI président de la société de Chasse de la commune de SAINT-JODARD, est autorisé à utiliser des appareils de cuisson sur la place "Léonard Perrier" à ST JODARD :

- à partir du 5 septembre 12:00 heures jusqu'au 6 septembre 01:00 heure, à l'occasion d'un concours de pétanque.

Article 2 : Monsieur Julien ZANOTTI président de la société de Chasse de la commune de SAINT-JODARD, est tenu de garder à proximité immédiate d'édits appareils et pendant toute la durée de leur utilisation, des moyens proportionnés et armés de lutte contre l'incendie (tuyau d'eau et extincteurs...).

Article 3 : Monsieur Julien ZANOTTI président de la société de Chasse de la commune de SAINT-JODARD, est tenu de fournir en Mairie une attestation d'assurance pour l'utilisation d'appareil de cuisson sur le domaine public.

Fait à SAINT-JODARD, le 02/09/2026

Le maire,

Dominique RORY



Délais et voies de recours : conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut être déférée devant la juridiction administrative, dans un délai de deux mois qui commence à